

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 40 (2013)
Heft: 4

Rubrik: Organisation des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil OSE

Je dois faire légaliser un certificat de vie pour ma rente AVS. Où puis-je le faire?

En principe, toutes les personnes qui perçoivent une rente AVS ou AI sont tenues de signer chaque année un certificat de vie et de le faire légaliser par un bureau officiel. Cette légalisation prouve que le ou la bénéficiaire de la rente est encore en vie et a toujours droit à la rente. Le certificat de vie est l'une des diverses mesures prises par la Caisse suisse de compensation (CSC) pour éviter tout abus.

La Caisse suisse de compensation à Genève définit différemment en fonction de chaque État le bureau où vous pouvez faire légaliser votre certificat. Dans les États de petite taille où il est possible de se rendre facilement au consulat suisse, en général, seule la représentation suisse peut réaliser cette légalisation. Dans les autres pays, les autorités locales ou des avocats du pays de résidence sont habilités à légaliser votre certificat.

Si vous séjournez en Suisse, vous pouvez aussi faire légaliser votre certificat de vie auprès d'une Caisse de compensation en Suisse (Service des visiteurs).

En Suisse, les services municipaux peuvent aussi légaliser un certificat de vie mais ne sont pas obligés de le faire. Il est donc recommandé de se renseigner préalablement par téléphone pour savoir si ce service est proposé.

Caisse suisse de compensation:

www.zas.admin.ch

Adresses des caisses de compensation:

[http://www.ausgleichskasse.ch/portal/index.asp;](http://www.ausgleichskasse.ch/portal/index.asp)

SARAH MASTANTUONI, responsable du service juridique.

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignements sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Décès de Walther Hofer



Le président d'honneur de l'Organisation des Suisses de l'étranger, Walther Hofer, est décédé le 1^{er} juin à l'âge de 92 ans à Berne. Il a présidé l'OSE de 1983 à 1992. Il a marqué durablement l'organisation et les Suisses expatriés, notamment en faisant évoluer l'OSE en une fondation sous surveillance de la Confédération et avec la présence prestigieuse de la Cinquième Suisse lors de la fête des 700 ans de la Confédération.

En tant que représentant bernois du PAB/UDC, il a été membre du Conseil national de 1963 à 1979, où il s'est fait connaître en particulier par son action en politique étrangère. Son action au Conseil de l'Europe a été reconnue internationalement. Il y a été entre autres président de la Commission des nations non représentées.

De 1960 à 1988, Walther Hofer a été professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Berne. Il avait travaillé auparavant à l'Université libre de Berlin et à l'Université de Columbia à New York. Il laisse une riche œuvre scientifique et journalistique sur la politique et l'histoire contemporaine, spécialisée sur le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale.

RUDOLF WYDER

Des contacts dans le monde entier

Grâce aux offres de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), les jeunes Suisses de l'étranger peuvent passer des vacances ensemble, suivre une formation, participer à un camp de ski, à un camp d'été ou à un séjour linguistique en Suisse et nouer ainsi des contacts dans le monde entier.

Victor, du Mexique, Rebecca, d'Egypte et Sophia, de France, se retrouvent depuis des années au camp d'été de l'OSE. Cette année, ils étaient ensemble à Prêles. «On s'écrivit régulièrement des e-mails ou on communiquait sur Facebook et on sait toujours ce que font les autres. On parle de films, de musique, de stars, de nouvelles du monde ou on bavarde, tout simplement», dit Victor. «Mais on a déjà très envie de se revoir en Suisse», enchaîne Rebecca, avant d'ajouter: «On rencontre toujours de nouvelles personnes et c'est ce qui est super dans les offres de l'OSE.» Sophia explique: «Tu rencontres des gens du monde entier. Au début, le seul point commun, c'est le passeport rouge et puis tout à coup, tu te rends compte qu'il y a autre chose.»

Cet été aussi, plus de 200 jeunes du monde entier ont participé à l'une des offres pour les jeunes de l'OSE. À l'automne, nous accueillons les Suisses de l'étranger qui ont choisi un séjour de for-



Bien assuré – avec Soliswiss

Protection contre les risques politiques, assurances-vie, assurances-maladie et gestion de fortune

L'Assemblée générale le 15.08.13 avec l'inscription sur le site www.soliswiss.ch, T +41 31 380 70 30

SOLISWISS



mation ou le projet «Découvre la Suisse». Avec ces offres, l'OSE propose aux jeunes un programme conçu en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins. La rencontre avec une famille d'accueil suisse est toujours une expérience particulièrement enrichissante pour les hôtes.

Du 12 au 18 septembre 2013, un groupe de jeunes Suisses de l'étranger se retrouvera au séminaire de la session fédérale des jeunes. Tous les ans, une session est organisée au Palais fédéral, au cours de laquelle les jeunes expriment leurs opinions et revendications à l'attention des décideurs suisses. Les Suisses de l'étranger peuvent y participer depuis plusieurs années. L'OSE les y prépare car la session est l'unique possibilité de jeter un œil dans les coulisses de la politique. Il y a encore des places libres pour le séminaire de la session des jeunes.

L'OSE prend déjà les inscriptions pour le camp de sport d'hiver du 26 décembre 2013 au 4 janvier 2014 à Lantsch/Lenzerheide. Cette station de ski dans les montagnes grisonnes est fort appréciée des jeunes Suisses de l'étranger. Ce camp est déjà culte pour ceux qui aiment fêter le Nouvel-An au ski.

Les cours de langue auront lieu cet hiver du 7 au 18 janvier 2014. Les Suisses de l'étranger s'exercent dans une langue nationale et découvrent la Suisse. Ici, à l'OSE, nous comptons sur vos nombreuses inscriptions.

*Plus d'informations comme toujours sur www.aso.ch ou
Organisation des Suisses de l'étranger
Service des jeunes
Tél.: +41 (0)31 351 61 00
youth@aso.ch*

Camp d'hiver pour les 8 à 14 ans

Skieurs, snowboarders, débutants ou avancés: notre camp d'hiver propose aux jeunes Suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans un séjour inoubliable!

Camp d'hiver Sedrun (GR):

Date: du jeudi 26 décembre 2013 au samedi 4 janvier 2014

Nombre de participants: 48

Coût: CHF 900.– contribution au camp

Location de skis ou de snowboard: env. CHF 150.–

Date de fin des inscriptions: 30 octobre 2013

Inscription

Les données exactes sur le camp d'hiver et le formulaire d'inscription seront disponibles à compter du 15 septembre 2013 à l'adresse www.sjas.ch. Des réductions sont octroyées sous présentation de justificatifs. Le formulaire correspondant peut être commandé sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous pouvons vous adresser par courrier notre brochure d'information.

*Pour plus d'information: Fondation pour les enfants suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE, tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01
e-mail: sjas@aso.ch, www.sjas.ch*

Participer gratuitement au JUSKILA Lenk

Du 2 au 9 janvier 2014 aura lieu le camp de ski de la jeunesse. Vingt enfants suisses de l'étranger, entre 13 et 14 ans, peuvent y participer gratuitement.

La Fédération suisse de ski organise cette année un camp de ski à la Lenk pour 600 enfants suisses nés en 1999 et 2000, parmi lesquels 20 enfants suisses de l'étranger. Pour pouvoir participer au Juskila, les enfants suisses de l'étranger doivent savoir s'exprimer dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien). Le tirage au sort permettra de gagner une place pour participer au camp (cours de sport d'hiver, repas, hébergement). L'organisation et le financement du trajet aller-retour sont en revanche à la charge des parents. Les gagnants seront informés fin octobre.

TALON DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT : JUSKILA (DU 2 AU 9.01.2014)

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie bien lisibles.

Prénom:

Nom:

Rue:

NPA, localité:

Pays:

Date de naissance:

Nom de la/ des personne(s) responsable(s):

Fille

Garçon

Téléphone:

Commune de résidence en Suisse (voir passeport / ID):

E-mail des parents:

Discipline sportive

Ski alpin

Ski de fond

Snowboard

Ne cocher qu'une seule case! Après le tirage au sort, le choix de la discipline sportive ne pourra pas être modifié.

Langue de l'enfant

Allemand

Français

Italien

Signature de la/ des personne(s) responsable(s):

Signature de l'enfant:

Envoi du talon et d'une copie du passeport suisse d'un parent ou de l'enfant d'ici au 15 octobre 2013 (date de réception) à: Fondation pour les enfants suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE.
Pour plus d'information: Fondation pour les enfants suisses de l'étranger (SJAS), tél. 141 31 356 61 16, fax +42 31 356 61 01, e-mail: sjas@aso.ch, www.sjas.ch